

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC****Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
MOTZ	Daniel CLERC	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

CHANAZ	Yves HUSSON
CONJUX	Claude SAVIGNAC
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOUXY	Laurent FILIPPI
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVALLE

**Autres présents non votants :**

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Laurent LAVAISIÈRE	Directeur général Adjoint des services
Amandine HUGOT	Directrice générale adjointe des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 août 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 26 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2022  
Exécutoire le : 1 5 SEP. 2022  
Publiée le : 1 5 SEP. 2022  
Visée le : 1 5 SEP. 2022

### PATRIMOINE

#### Autorisation d'urbanisme pour la création d'abris pour le stationnement des vélos au siège de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que le développement des mobilités douces, et en particulier l'usage du vélo, est en enjeu majeur pour le territoire.

Afin d'améliorer le stationnement des vélos du siège de Grand Lac, et ainsi favoriser les déplacements en vélos pour tous les agents et l'ensemble des usagers du site Lepic, il est proposé que des abris avec supports vélos permettant l'accueil de 30 vélos soient installés en complément des équipements existants.

D'autres équipements viendront progressivement compléter ce dispositif, avec à terme une capacité de stationnement de 50 vélos, faisant du site Lepic un lieu exemplaire en la matière.

Le coût des travaux est estimé à 18 807 € HT. Une demande de subvention à hauteur de 50% de la dépense est déposée par ailleurs.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisations du droit du sol nécessaires.

Les crédits sont inscrits au budget principal, opération 151-08.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisations du droit du sol nécessaires.

Aix-les-Bains, le 6 septembre 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Autorisation d'urbanisme pour la création d'abris pour le stationnement des vélos au siège de Grand Lac

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4277 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220906-d4277-DE

---

**Date de décision :** 06/09/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols